

INTRANET

Comité exécutif du 29 septembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 29 septembre 2017.

PRÉSENT : M. Jean Tremblay, maire.

PRÉSENTS PAR
TÉLÉPHONE : M. Luc Boivin, vice-président, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Claude Tremblay et Jacques Cleary, conseillers.

ÉGALEMENT
PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Annie Jean, assistante-greffière.

À 10 h 30, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. CONSULTATION MUNICIPALE RELATIVE AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT);

VS-CE-2017-1135

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a reçu une lettre de M. Daniel A. Gaudreau, sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec mentionnant que des consultations municipales sont en cours afin d'entendre les préoccupations sur les documents relatifs aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) présentement en renouvellement ;

CONSIDÉRANT que ce processus se veut un exercice essentiel afin d'échanger sur la diversité de nos territoires et sur la manière de travailler ensemble à répondre aux enjeux actuels de même qu'aux besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay se veut particulièrement préoccuper par une des orientations soit, « prévenir les sinistres et réduire les risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles »;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif et les cartes représentant les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain sont intégrés à la réglementation municipale depuis déjà plusieurs années et que la Ville de Saguenay a opté pour une approche préventive plutôt que réactive ;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a développé une expertise et a rencontré plusieurs cas concrets à travers les demandes de permis effectuées en zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles ;

CONSIDÉRANT le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme désire faire part de ses préoccupations et participer aux consultations municipales, et ce, dans un esprit de partenariat et de responsabilité;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 23 novembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 29 septembre 2017

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à soumettre ses commentaires et propositions concernant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, plus particulièrement, sur l'orientation « prévenir les sinistres et réduire les risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles »;

ET QUE le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

2. ARÉNA DE LATERRIÈRE - CRÉATION D'UN PROJET POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION;

VS-CE-2017-1136

CONSIDÉRANT la volonté des élus de régler des problèmes de fonctionnement du système de réfrigération de la glace de l'aréna de Laterrière;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la Direction de la trésorerie à créer un projet pour protéger, modifier et optimiser la mécanique de réfrigération de l'aréna de Laterrière au montant de 175 000 \$, laquelle somme sera puisée à même le transfert à l'état d'activité et mise à la disposition de la Direction des immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

3. ARÉNA DE LATERRIÈRE (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – MODIFICATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION – APPEL D'OFFRES 2017-378;

VS-CE-2017-1137

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la modification du système de réfrigération de l'aréna de Laterrière de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2017-378 estimé de 300 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

VENTIL-AIR 2001 INC. (NEQ : 1164245855)
3490, rue de la Recherche, Jonquière (Québec) G7X 0L1

157 194,97 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 23 novembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 29 septembre 2017

MAUVALIN INC. (NEQ : 1141951500) 1130, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2	212 703,75 \$
PRO-SAG MÉCANIQUE INC. (NEQ : 1149393218) 130, rue Cossette, Chicoutimi (Québec) G7J 4N4	246 506,40 \$ Non conforme

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Ventil-Air 2001 inc.	1 et 2	Modification du système de réfrigération – Aréna de Laterrière / Arrondissement de Chicoutimi	136 721,00 \$
Total avant taxes :			136 721,00 \$
TPS :		5%	6 836,05 \$
TVQ :		9,975 %	13 637,92 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			157 194,97 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le projet à être créé à même le transfert à l'état d'activité d'investissement.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10 h 34.

MAIRE

AJ/mg _____
L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 23 novembre 2017

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 23 novembre 2017